



Bilan de l'action « Chaud Dedans »

Janvier 2025 - Décembre 2025



Action de lutte contre la précarité énergétique, portée par
l'Association ÉCORCE.

Chargée de mission : Myrtô BLIMAN – habitat@ecorce.org

Avec le soutien de :



Table des matières

Introduction.....	3
I. Données sur les ménages accompagnés en 2025.....	4
a. Répartition des ménages sur le territoire.....	4
b. Propriétaires et locataires.....	4
c. Composition des foyers.....	5
d. Revenus des ménages.....	5
e. Motifs de sollicitation.....	5
f. Fournisseurs d'énergie des ménages.....	6
.....	6
g. Dépenses d'énergie des ménages.....	6
h. Présence de DPE.....	7
II. Bilan d'activité.....	8
a. Médiations bailleur.....	8
i. Les motifs des prises de contact avec le ou la propriétaire bailleur.....	8
ii. Les retombées positives des médiations bailleur.....	8
iii. Les motifs de refus des médiations bailleur.....	9
b. Récapitulatif travaux générés.....	9
i. Nature des travaux.....	9
ii. Montant de travaux engagés suite à un accompagnement.....	9
c. Demandes de financement FAME.....	11
d. Chantiers participatifs.....	11
i. Chantier à Lorp-Sentaraille.....	11
ii. Chantier à Orgibet.....	12
e. Mobilisation de <i>MaPrimeRénov</i>	13
f. Gestion des situations d'indécence.....	14
g. Accès au droit et Rupture de l'isolement	15
III. Évaluation d'impact pour les ménages accompagnés.....	16
a. Économies d'énergie suite au 1 ^{er} hiver après accompagnement.....	16
b. Diminution des impayés suite au 1 ^{er} hiver après accompagnement.....	16
c. Mieux être et satisfaction.....	17
d. Prise en compte des éco-gestes.....	17
Conclusion.....	17
IV. Dépenses induites et Compte de résultats.....	18
a. Achats de matières premières (à destination des ménages accompagnés).....	18
b. Prestations de services (à destination des ménages accompagnés).....	18
c. Matériel et petit équipement (à destination des salarié·es).....	19
d. Déplacements salarié·es et intervenant·es, frais de restauration.....	19
e. Charges de personnel.....	19
f. Contributions volontaires valorisées.....	19
Conclusion.....	19
V. Perspectives pour 2026-2027.....	20

Introduction

L'année 2025 est la première année complète de l'action « Chaud Dedans » en Ariège. Celle-ci a pleinement mobilisé le temps de Myrtô BLIMAN, salariée de l'association référente de cette action. Par ailleurs, Marie DOUCET, également salariée de l'association, a porté l'organisation des deux chantiers participatifs de l'année, et a participé aux journées de chantier.

La sollicitation de la part des travailleurs et travailleuses sociales du CD09 a été régulière et soutenue, puisque nous avons mené, sur l'année :

- 27 nouveaux accompagnements en 2025
- 9 accompagnements en file active depuis 2024
- 8 prises de contact n'ayant pas donné lieu à visite (soit parce que la personne ne répond plus, soit parce que sa situation fait qu'elle n'est plus disponible, soit parce que la personne a finalement décidé de déménager)

→ Au total, Écorce a interagi avec **44 ménages** cette année, pour un total de **116 bénéficiaires**.

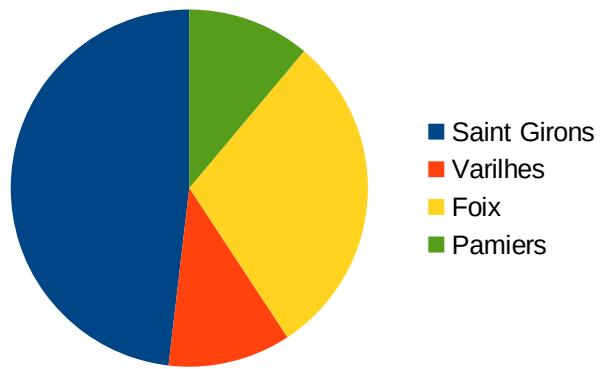
- 11 prises de contact supplémentaires, effectuées sur la fin d'année, ont été placées en liste d'attente pour 2026.

I. Données sur les ménages accompagnés en 2025

a. Répartition des ménages sur le territoire

Les 27 nouveaux ménages que nous avons accompagnés sont arrivés jusqu'à nous par le biais de 16 travailleurs et travailleuses sociales des centres locaux de Saint Girons, Foix, Pamiers, mais aussi de Varilhes, territoire auquel nous nous sommes élargi·es en 2025.

Ces ménages résident dans 18 communes différentes dont 11 dépendent du Centre Local de Saint Girons, 3 de celui de Foix, 2 de celui de Pamiers et 2 de celui de Varilhes.

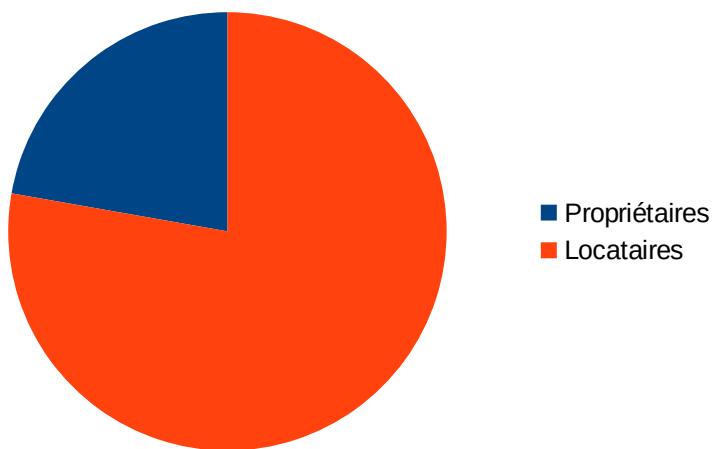


Les communes d'origine des ménages sont les suivantes :

- Saint-Girons (1), Caumont (1), Lescure (1), Prat (2), Biert (1), Castillon-en-Couserans (1), Sainte-Croix-Volvestre (2), Orgibet (1), Montesquieu Avantès (1), Montardit (1), Bédeille (1)
- Foix (6), Saint Jean de Verges (1), Ganac (1)
- Pamiers (2), Les Pujols (1)
- Varilhes (2), Verniolle (1)

b. Propriétaires et locataires

Sur ces 27 ménages, 6 sont des **propriétaires** et 21 sont des **locataires** (plus des 3/4).

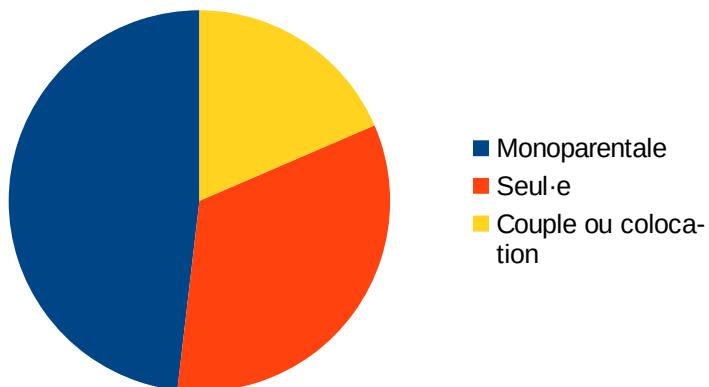


c. Composition des foyers

45 % des ménages accompagnés en 2025 sont des **familles monoparentales**.

37 % des ménages accompagnés en 2025 sont des **personnes vivant seules**.

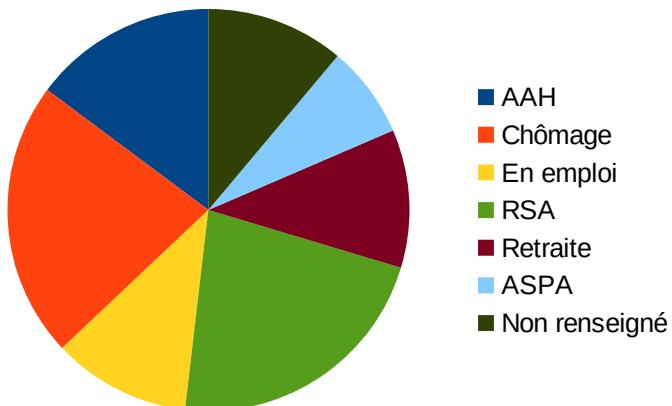
Par conséquent, seuls 18 % des ménages accompagnés vivent en couple ou en colocation.



■ Monoparentale
■ Seul·e
■ Couple ou colocation

d. Revenus des ménages

Parmi les 27 nouveaux ménages que nous avons accompagnés, nous trouvons des types de ressources variées : 6 ménages ont pour ressource le RSA, 4 ont l'AAH, 6 sont au chômage, 3 sont en emploi, 3 bénéficient d'une pension de retraite et 2 de l'ASPA. 3 ménages n'ont pas renseigné leurs ressources. Ci-après est prise en compte à chaque fois la source de revenu principale pour chaque ménage.



■ AAH
■ Chômage
■ En emploi
■ RSA
■ Retraite
■ ASPA
■ Non renseigné

e. Motifs de sollicitation

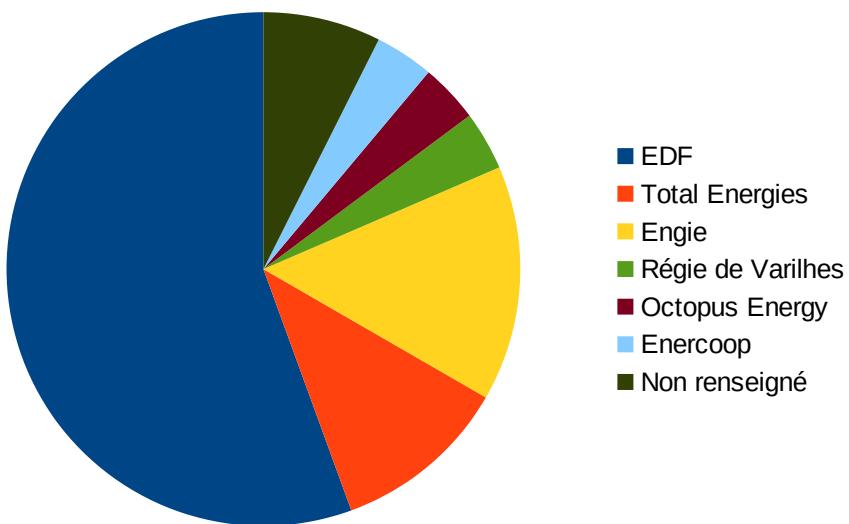
Lors de la première prise de contact, nous demandons aux ménages de nous préciser les motifs de leur demande d'accompagnement.

À ce jour, et depuis le début de la mission, voici les motifs énoncés, du plus récurrent au moins récurrent :

- réduire les dépenses d'énergie
- résolution de problèmes d'humidité et moisissures
- *ex aequo* changement de la source de chauffage principale
- isolation d'une partie du logement

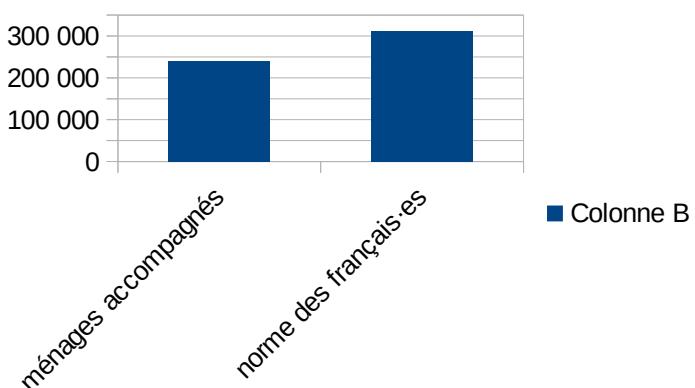
f. Fournisseurs d'énergie des ménages

Parmi les 27 nouveaux ménages que nous avons accompagnés, nous trouvons principalement 3 fournisseurs d'énergie : 15 ménages ont pour fournisseur EDF, 4 ont Engie et 3 ont Total Energies, 1 a Enercoop et 1 a Octopus Energy. Les 2 ménages restants n'ont pas renseigné cette donnée, car ce n'était pas le sujet de leur accompagnement.



g. Dépenses d'énergie des ménages

Quand un ménage nous contacte pour des dépenses trop élevées (ce qui est toujours une évaluation subjective), nous comparons systématiquement ses dépenses en énergie avec les dépenses moyennes des français·es, au moyen d'une méthode de calcul qui nous a été fournie en formation « réaliser un diagnostic socio-technique », à Quercy Energies en avril 2024. Pour cela, nous prenons en compte la surface du logement, et le nombre d'habitant·es, ainsi que le fait d'intégrer ou non le chauffage au calcul. Nous n'avons que très rarement pu évaluer la part du bois bûches dans les dépenses d'énergie des ménages, étant donné que ceux-ci n'avaient souvent ni souvenir du coût, ni de la quantité utilisée, et en avaient souvent glané une partie, ou fait eux mêmes. La consommation de bois bûche n'est donc pas intégrée à ce calcul. Cela nous permet d'évaluer si le ménage se trouve en surconsommation.



Il s'avère que, sur l'ensemble des 42 ménages que nous avons accompagné depuis le début de la mission, ceux qui souhaitaient réduire leurs dépenses d'énergie se situent à **77 %** par rapport aux consommations normales des français·es, à surface d'habitation et nombre d'habitant·es équivalents.

Ci-dessus, le nombre de kWh cumulés consommé en un an par l'ensemble des ménages accompagnés, comparé à la norme des français·es, à surface d'habitation et nombre d'habitant·es équivalents.

Sur l'ensemble des ménages accompagnés à ce jour, seulement quatre d'entre eux ont eu des dépenses

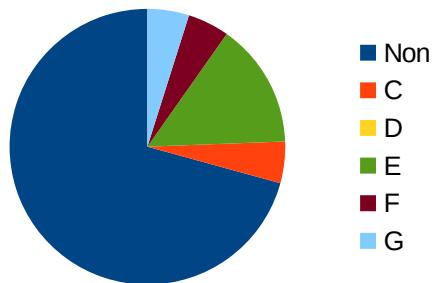
en énergie évaluées au dessus de la norme. Trois d'entre eux possèdent des sources de chauffage centralisées, et un logement mal ou non isolé, ce qui rend le fait de se chauffer correctement très compliqué, indépendamment des usages. Le dernier d'entre eux se chauffe aux bois, et sa surconsommation était due à l'utilisation d'appareils très énergivores et soumis à des températures extrêmes (en extérieur).

Il ressort de ces chiffres qu'une grande majorité des ménages accompagnés (77%) ne sont pas en situation de surconsommation énergétique.

h. Présence de DPE

L'écrasante majorité des 42 ménages que nous avons accompagné depuis le début de la mission **ne dispose pas de DPE** (28 ménages, soit près de 70 % des ménages accompagnés). Parmi les personnes ne disposant pas de DPE, seules 3 d'entre elles sont des propriétaires occupant·es. Il y a donc 25 ménages locataires auxquels aucun DPE n'a été fourni.

Les logements pour lesquels un DPE a été fourni sont principalement classés en E. Pour plusieurs d'entre eux, nous avons douté de la fiabilité du diagnostic (par exemple, la présence d'une isolation en toiture était notée, alors qu'elle n'était pas présente lors de la visite à domicile). Néanmoins, malgré nos recherches approfondies, aucun diagnostiqueur de DPE n'a accepté de produire un contre-diagnostic opposable dans ces situations, nous n'avons donc pas pu le prouver.



L'absence de DPE s'observe souvent pour les logements qui présentent lors du diagnostic toutes les caractéristiques d'une passoire thermique. Il ne nous semble pas anodin qu'autant de propriétaires bailleurs n'aient pas fait réaliser de DPE.

Globalement, ces chiffres, croisés à nos diagnostics qui font souvent le constat d'une isolation insuffisante et de sources de chauffage inefficaces et mal dimensionnées, permettent d'avancer que pour ces ménages, la difficulté à chauffer son logement et à payer les factures induites est sensiblement due à la faible qualité du logement loué et de ses équipements.

L'absence de surconsommation décrite au chapitre précédent nous permet d'aborder dans ce sens : s'il n'y a pas au global de surconsommation, dans un parc bâti plus dégradé que la normale, cela traduit une forte situation de privation chez la plupart de ces ménages.

II. Bilan d'activité

- 27 nouveaux accompagnements en 2025
- 9 accompagnements en file active depuis 2024
- 8 prises de contact n'ayant pas donné lieu à visite (soit parce que la personne ne répond plus, soit parce que sa situation fait qu'elle n'est plus disponible, soit parce que la personne a finalement décidé de déménager)

→ Au total, Écorce a interagi avec **44 ménages** cette année, pour un total de **116 bénéficiaires**.

- 11 prises de contact ont été effectuées sur la fin d'année ont été placées en liste d'attente pour 2026.

Dans le cadre de ces 27 nouveaux accompagnements, nous avons effectué et fourni 25 éco-diagnostics.

a. Médiations bailleur

Sur 21 ménages locataires accompagnés en 2025

- **19 nouvelles médiations bailleur ont été proposées**
- **10 nouvelles médiations ont abouti à un contact avec le bailleur de notre part**
- **3 médiations entamées en 2024 se sont poursuivies**

Cette année, **13 ménages locataires**, et autant de propriétaires bailleurs **ont bénéficié de notre action de médiation bailleur**. Cela représente **65 %** du nombre de ménages locataires accompagnés.

Les médiations bailleur représentent une partie conséquente du temps de travail destiné à l'accompagnement des ménages.

En effet, les ménages accompagnés mettent parfois du temps à accepter une médiation. Puis les propriétaires bailleurs peuvent mettre du temps à répondre. Quand ils-elles répondent, il faut alors créer une relation de confiance avec eux-elles, ce qui peut également prendre du temps. Il arrive que nous nous retrouvions à faire la navette entre propriétaire et locataire, allant jusqu'à appeler chacune des parties plus d'une quinzaine de fois au total, en fonction de la complexité de ce que nous essayons de mettre en œuvre.

i. Les motifs des prises de contact avec le ou la propriétaire bailleur

(par fréquence de récurrence, plusieurs motifs par médiation)

- 7 rappels à la loi et demandes de travaux en urgence (liés à la salubrité ou à la loi Climat et résilience sur les passoires thermiques)
- 6 prises d'information sur le bail
- 6 conseils concernant des travaux d'isolation
- 4 conseils concernant des changements de source de chauffage
- 3 demandes de co-financement FAME
- 3 demandes d'autorisation de travaux
- 3 situations d'impossibilité de communiquer entre locataire et propriétaire
- 3 conseils concernant des travaux de ventilation

ii. Les retombées positives des médiations bailleur

(par fréquence de récurrence, plusieurs motifs par médiation)

- dans 9 cas, l'amélioration de la communication

- dans 7 cas, la réalisation de travaux (dont 5 réalisés aux frais des propriétaires bailleurs)
- dans 3 cas, la réalisation de devis
- dans 1 cas, le règlement du reste à charge de travaux cofinancés par le FAME

Suite à notre prise de contact, **50%** de bailleurs contactés ont engagé des démarches d'amélioration de leur bien (décrites ci-après).

iii. Les motifs de refus des médiations bailleur

(par fréquence de récurrence, plusieurs motifs par médiation)

- 2 absences d'assurance habitation souscrite par le·a locataire
- 2 « je ne veux pas déranger »
- 2 « je préfère lui en parler moi-même »
- 1 « il n'acceptera jamais »
- 1 impayé de loyer

De façon implicite ou explicite, c'est la crainte de représailles qui amène les locataires à refuser une médiation, à plus forte raison quand ils ou elles sont en situation irrégulière (impayé de loyer ou absence d'assurance habitation).

b. Récapitulatif travaux générés

i. Nature des travaux

13 accompagnements ont généré des travaux en 2025 (25 % des accompagnements).

- Il y a eu 6 accompagnements où des demandes de FAME ont été accordées – les travaux ont été réalisées pour 4 d'entre elles en 2025, les travaux sont en cours pour les deux restantes)
 - 2 demandes concernant la pose de poêle à granule
 - 2 demandes concernant le remplacement de poêle à bois
 - 1 demande concernant la pose de 4 menuiseries double vitrage
 - 1 demande concernant des travaux d'isolation et d'étanchéité à l'air
- Il y a eu 4 accompagnements où des travaux d'améliorations ont été faits par les propriétaires bailleurs suite à notre accompagnement et notre médiation.
 - isolation de combles perdus
 - isolation et étanchéité à l'air d'une façade
 - remplacement d'une chaudière affectueuse
 - réparation d'une toiture suite à fuites
- Il y a eu 2 prestations d'artisan·e financées par Écorce
 - une pose de Contacteur Jour/Nuit pour que le ballon ne chauffe qu'en Heure Creuse
 - un déplacement du thermostat du chauffage au gaz, pour permettre l'utilisation du chauffage au poêle à bois en complément
- Il y a eu 1 accompagnement où un chantier participatif organisé et financé par ÉCORCE a permis l'isolation de combles perdus.

ii. Montant de travaux engagés suite à un accompagnement

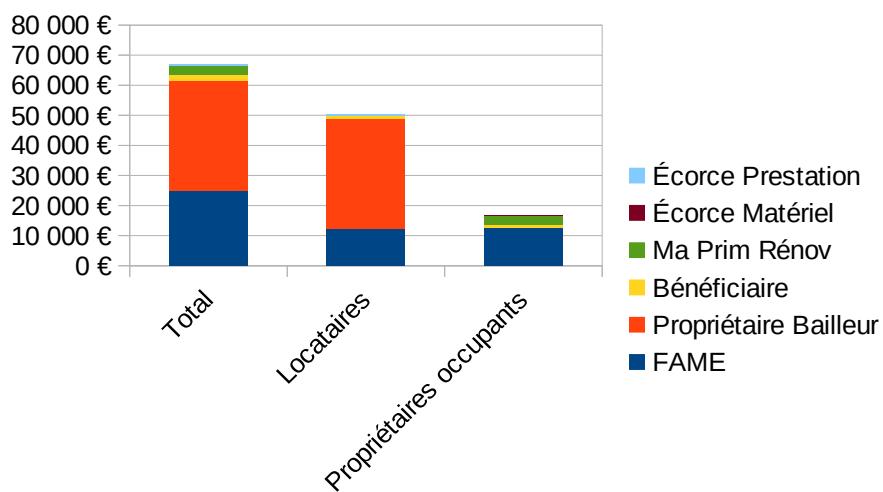
Le montant total des travaux engagés suite à un accompagnement représentent **66874 €**, pour 12 ménages bénéficiaires .

- **dont 31.874 €** pour les prestations d'artisan·e·s et le matériel financés par le FAME ou Écorce, ainsi que le matériel pour les deux chantiers participatifs, pour lesquels nous avons aidé à l'élaboration d'un plan de co-financement.
- **dont 35.000 €** pour les prestations d'artisan·e qui ont été entièrement prises en charge par des propriétaires bailleurs, au bénéfice des locataires accompagné·es, suite à notre accompagnement et médiation.

Ce montant élevé s'explique par la nature exceptionnelle de certains travaux effectués. Si le changement d'une chaudière (10.000 euros) et l'isolation de combles (5.000 euros) sont des investissements attendus pour notre mission de la part des propriétaires bailleurs, le montant le plus conséquent (20.000 euros) est dû à la réfection complète d'une toiture d'immeuble par la propriétaire, pour remédier à une situation d'insalubrité pesant sur plusieurs ménages depuis plus d'une année, et revêt à ce titre un caractère exceptionnel.

Voici ci-dessous deux représentations des différentes sources de financement des travaux engagés. L'une est analytique et l'autre est schématique :

	Locataires	Propriétaires occupants	Total
FAME	12.212 €	12.612 €	24.824 €
Propriétaire bailleur	36.500 €	X	36.500 €
Bénéficiaire	908 €	1000 €	1.908 €
Ma Prim Rénov	X	2.866 €	2.866 €
Écorce matériel	167 €	138 €	305 €
Écorce prestation	471 €	0 €	471 €
Total	50.458 €	16.616 €	66.874 €



→ Au total, en 2025, l'action « Chaud Dedans » a généré environ 67.000 € de retombées économiques positives sur le territoire.

c. Demandes de financement FAME

En 2025, nous avons effectué trois demandes pour des propriétaires et trois demandes pour des locataires. Sur les six demandes FAME, cinq se sont concentrées sur la fin d'année : deux propriétaires et trois locataires.

Pour les propriétaires, les accompagnements étaient récents, c'est donc un hasard que les demandes aient eu lieu sur la fin d'année.

Mais pour les locataires, cela était lié à la difficulté de trouver des devis adaptés pour établir un plan de financement réaliste, au regard du plafond du FAME de 3.000 €.

Les ménages ont, avec plus ou moins de soutien de notre part, fait faire plusieurs devis par des artisans différents (entre deux et trois par bénéficiaire), et nous avons renégocié à la baisse les devis de quatre ménages sur les six.

Pour les locataires, c'est sur base d'un devis que nous avons trouvé réaliste que nous avons ensuite contacté les propriétaires, non plus seulement pour leur demander leur consentement à la réalisation des travaux, mais aussi une participation financière, pour laquelle la réponse a souvent tardé à venir. Suite à cela, les possibilités variables des ménages à financer le reste à charge ont beaucoup retardé les demandes.

Par exemple, une personne accompagnée souhaitait mobiliser le PAH (prêt d'amélioration de l'habitat), mais elle voulait attendre d'avoir une sécurité de revenus avant de signer un prêt ; or elle était remplaçante d'une personne en arrêt maladie, et son CDD était reconduit à chaque fois pour quelques semaines.

Face à ces difficultés, nous avons effectué en 2025 cinq demandes de FAME dérogatoires, sur des sommes dépassant les 3.000 €. Pour information, pour la seule demande que nous avons fait à 3.000 €, concernant la pose d'un poêle à 3.400 € TTC, le devis a été fait par un artisan toulousain que la bénéficiaire connaît, et qui lui a fait un prix d'ami. Le coût des autres poses de poêle n'est, malgré nos efforts, ceux des bénéficiaires et ceux des artisan·es, pas descendu en dessous de 5.000 € TTC.

d. Chantiers participatifs

En 2025, nous avons réalisé deux chantiers participatifs.

i. Chantier à Lorp-Sentaraille

Le premier a été réalisé chez un ménage locataire, composé d'une mère et de ses deux enfants. Le ménage avait été bénéficié en 2024 d'une aide FAME pour financer l'installation d'un poêle à granules.

Ce chantier a consisté à déposer l'ancienne isolation présente (tassée et donc inutile), et à en installer une neuve. La propriétaire avait acheté en 2022 plusieurs rouleaux de laine de verre, que la bénéficiaire en situation de handicap et bénéficiaire de l'AAH n'avait pas pu mettre en œuvre. Nous avons acheté 3 rouleaux en complément, et avons posé le tout.

Ce chantier a nécessité, outre le temps de mobilisation de bénévole, un temps de recherche et la mobilisation de compétences techniques de notre part.

Nombre de bénévoles	Durée du chantier	Total heures travaillées sur chantier	Coût du matériel du chantier pour Écorce
2 bénévoles + 2 salariées d'Écorce rémunérées	8 heures	32 heures	167 €

Ci-dessous, de gauche à droite, l'ancienne isolation avant dépose, la remorque pleine de l'ancienne isolation déposée, et la nouvelle isolation posée.



ii. Chantier à Orgibet

Le second chantier a été réalisé chez un ménage propriétaire occupant, composé d'une mère et de son enfant en bas âge. Madame avait acheté ce logement en mars 2023. Peu après l'achat, elle s'est retrouvée dans une situation d'urgence, suite à une maternité qui n'était pas prévue, qui a induit un arrêt de travail (et donc une baisse de revenus), et le besoin de bénéficier d'un confort plus élevé.

Au début de l'accompagnement, la maison était en travaux, avec 1 seule pièce habitable, non isolée. Le ménage a bénéficié en 2025 d'une aide FAME pour financer la fin des travaux d'isolation (isolation sous plancher) et de mise hors d'air de leur pièce de vie.

Le chantier a consisté à brosser le plancher existant, ancien plancher de grange, pour le décrasser. Ce travail devait être fait manuellement, car les machines à poncer auraient endommagé ce plancher irrégulier, et se seraient bouchées avec la saleté contenue dans les rainures. Il fallait faire ce chantier avant le passage des artisan·es qui l'ont isolé par le dessous, car l'isolation ne peut pas être mouillée. La bénéficiaire n'avait plus l'énergie de faire ce travail – long, minutieux et physique - seule.

Nombre de bénévoles	Durée du chantier	Total heures travaillées sur chantier	Coût du matériel du chantier pour Écorce
3 bénévoles + 2 salariées d'Écorce rémunérées + la bénéficiaire	8 heures	48 heures	138 €



→ Ces deux chantiers ont été des expériences très réussies :

- les bénéficiaires et les bénévoles ont exprimé beaucoup de satisfaction et d'enthousiasme
- les objectifs définis ont été remplis dans le temps de chantier imparti

Nous sommes très fièr·es de favoriser le lien entre les adhérent·es de l'association (qui sont devenues les bénévoles de ces chantiers participatifs) et les bénéficiaires de l'action « Chaud Dedans » !

e. Mobilisation de MaPrimeRénov

Parmi les ménages que nous avons accompagné cette année, nous avons systématiquement incité les propriétaires occupant·es à solliciter MaPrimeRénov pour une rénovation globale, mais cela n'a malheureusement pas abouti.

Parmi les 7 propriétaires occupant·es accompagné·es en 2025 (dont 1 en file active depuis 2024) :

- 2 ménages ont mobilisé avec succès MaPrimeRénov par geste, pour financer la pose d'un poêle à granules dans un cas, et la pose d'un poêle à bois dans l'autre cas. Dans ces deux situations, le logement était insuffisamment isolé, mais le ménage n'a pas souhaité mobiliser MaPrimeRénov pour une rénovation globale.
 - Dans le premier cas, la propriétaire avait déjà fait une simulation, et vu que pour avoir une rénovation globale financée, elle devait isoler les murs par l'intérieur, or la diminution de surface aurait rendu son logement – déjà sombre et étroit – impraticable, elle y avait donc

renoncé.

- Dans le second cas, le propriétaire a exprimé beaucoup de méfiance à l'égard des dispositifs de l'État, et s'est retrouvé en grande difficulté pour gérer l'aspect administratif de la demande de rénovation par geste, pourtant bien plus légère. Nous avons dû l'accompagner, ce qui n'est pas dans notre champ de compétence, et ce qui a généré de la tension dans l'accompagnement. Au vu de ces difficultés, nous n'avons plus insisté pour que le propriétaire sollicite MaPrimeRénov pour une rénovation globale, car nous n'avons pas jugé cela réaliste.
- **2 ménages ont essayé de mobiliser MaPrimeRénov, puis ont renoncé :**
 - Dans le premier cas, nous avons accompagné Madame jusqu'à faire une simulation du reste à charge d'une rénovation globale. Madame, bénéficiaire de l'AAH, nous avait exprimé ses grandes difficultés à mener des démarches administratives et une « phobie sociale ». Nous avons donc contacté Urbanis, service d'accompagnement à la mobilisation de MaPrimeRénov pour les personnes en situation de précarité sur la ville de Pamiers, leur avons fourni notre diagnostic et fait le lien, puis nous avons aidé Madame à comprendre leur diagnostic. Nous l'avons ensuite accompagnée pour trouver une entreprise tout corps d'état qui réalise un devis. Suite à la réalisation de ce devis, Urbanis a estimé le reste à charge à 13.000 euros, pour 15.000 euros de travaux financés. Cette somme étant bien au-delà du budget de Madame, elle a donc renoncé à mobiliser MaPrimeRénov en rénovation globale, et l'accompagnement se poursuit sur les travaux que nous avons identifiés comme prioritaires.
 - Dans le second cas, le logement était déjà isolé, la rénovation globale n'était donc pas nécessaire. La propriétaire avait besoin d'installer un poêle à bois, et elle a d'abord cherché à faire faire des devis à des entreprises RGE, pour mobiliser MaPrimeRénov par geste. Elle a obtenu un devis très élevé (6.000 euros) et n'a pas eu de réponses d'autres entreprises RGE. Elle a donc sollicité un artisan qui n'est pas RGE, et duquel elle a obtenu un prix dont elle pouvait financer le reste à charge (notamment parce que l'artisan connaissait son mari, et lui a fait une réduction).
- **1 ménage a refusé de solliciter MaPrimeRénov :**
 - La propriétaire avait cherché à bénéficier de MaPrimeRénov un an avant l'accompagnement, mais le reste à charge lui avait semblé trop conséquent, et elle n'a pas jugé disposer des finances suffisantes pour entreprendre une rénovation globale avec un délai imparti, et avancer des frais conséquents sans garantie qu'ils soient remboursés (elle a autour d'elle plusieurs exemples de l'absence de fiabilité du dispositif MaPrimeRénov). Par ailleurs, elle dispose de personnes proches capables de la conseiller pour les travaux, et de capacités à faire plusieurs choses par elle-même. Elle a donc procédé aux travaux par autofinancement et autoconstruction.
- **1 ménage ne s'est pas encore prononcé à ce sujet :** l'accompagnement est suspendu pour le moment, à cause de l'hospitalisation de la bénéficiaire.
- **Nous avons redirigé un ménage vers Soliha,** après une intervention en urgence pour fournir un chauffage pour passer l'hiver. Nous avons effectué une visite commune avec Soliha, pour fluidifier la prise de contact avec cette situation délicate, puis à l'initiative de Constance PUPAT, nous avons également participé à une réunion pour imaginer avec Soliha notre collaboration autour de cet accompagnement, qui est pour l'instant resté sans suite.

→ **Si nous sommes convaincu·es que la rénovation globale est la plus pertinente du point de vue thermique, et nous la conseillons systématiquement, nous constatons globalement la difficulté à faire bénéficier les ménages accompagnés de MaPrimeRénov, à cause de la lourdeur administrative des démarches, du reste à charge trop élevé, ou des exigences techniques difficiles à atteindre (saut de deux classes énergétiques).**

f. Gestion des situations d'indécence

Parmi les 42 ménages que nous avons accompagné depuis le début de la mission, nous avons repéré **16 logements qui répondent à certains critères d'insalubrité ou d'indécence**, soit **40 % des logements visités**. Cette indécence se manifeste le plus souvent par la présence de moisissures, ou d'écoulements

d'eau suite à un dégât des eaux non pris en charge, mais aussi par une installation électrique dangereuse.

Si nous pouvons décrire ces manquements à la décence dans notre diagnostic, **nous ne faisons pas autorité pour les déclarer**, ce qui rend nos arguments fragiles face à des propriétaires bailleurs désireux de maintenir le *status quo*.

Les ménages locataires reconnaissent le plus souvent la situation d'indécence, à charge du propriétaire bailleur. Nous invitons systématiquement les ménages et travailleur ou travailleuse sociale référente à faire appel à **Signal Logement**, de façon à pouvoir présenter aux propriétaires bailleurs un document actant l'insalubrité, et une mise en demeure d'effectuer les travaux nécessaires. Certains ménages, ont entamé cette démarche après que nous ayons interpellé le propriétaire bailleur sans succès ; nous pensons que le fait de passer par un tiers (nous, en l'occurrence) et d'arriver au bout de ce qu'une discussion amiable peut apporter, couplé à une plus grande clarté sur les droits et les contextes possibles d'expulsion, a permis de débloquer la mobilisation de Signal Logement.

La peur du litige et de l'expulsion a dissuadé plusieurs autres locataires d'y faire appel. Trois parmi ces ménages avaient renoncé à faire cette démarche parce qu'ils étaient eux mêmes en situation irrégulière vis à vis de leur propriétaire : sans assurance habitation, ou avec des impayés de loyer.

Pour ce qui est des ménages propriétaires, la situation d'indécence est souvent plus difficile à faire reconnaître, car elle ne peut être imputée à quelqu'un d'extérieur. Nous manquons encore à ce jour d'expérience pour la donner à voir aux personnes concernées, mais aussi de compétences sur les causes et leviers à activer dans ces situations là.

La lutte contre l'insalubrité n'étant pas directement l'objectif de notre mission, ni notre cœur de métier, nous avons pour l'instant eu plus de mal à ce jour à obtenir des résultats positifs à ce sujet.

g. Accès au droit et Rupture de l'isolement

Notre mission n'a pas pour objectif principal l'accès au droit. Néanmoins, sur les 21 ménages locataires que nous avons accompagné en 2025, **19 ménages n'étaient pas bien renseignés sur leurs droits et devoirs**, principalement en tant que locataires. Pour ce faire, nous avons régulièrement eu recours par téléphone aux conseils à l'**Adil 31**, et avons aussi bénéficié d'une formation d'une journée avec le **DAL 09**. Nous nous sommes par ailleurs autoformé·es sur les problématiques qui émergeaient au fil des accompagnements.

Nous avons par exemple souvent rappelé les obligations des locataires à faire entretenir la chaudière ou ramoner le poêle, l'obligation d'avoir une assurance et les raisons pour lesquelles elle peut être mobilisée, ou encore l'importance de payer son loyer pour éviter une procédure d'expulsion. Nous avons également éclairé les locataires sur les droits et devoirs du bailleur, et notamment sur les motifs de fin de bail possibles, afin de les aider à avoir moins peur d'une expulsion arbitraire à la première demande d'amélioration du logement. Nous nous sommes par ailleurs largement appuyé·es sur le droit lors des médiations avec les bailleurs, leur rappelant ce qu'ils sont légalement tenus de faire.

Notre mission n'a pas non plus pour objectif principal la rupture de l'isolement. L'isolement social des ménages que nous accompagnons est difficile à quantifier. Il apparaît dans certaines phrases :

« *je n'y arrive pas seule et ça fait des mois que ça traîne* »

« *je ne sais pas à qui demander de l'aide* »

« *j'ai toujours été là pour aider mais je n'ai jamais rien en retour* »

« *je n'ai plus personne, c'est compliqué pour tout faire* »

Mais nous constatons qu'il est aussi présent sous certaines formes dans d'autres accompagnements, sans pour autant que les bénéficiaires le verbalisent. En contraste avec ces phrases, la gratitude et l'enthousiasme exprimés au cours de l'accompagnement nous laissent à penser que nous contribuons, en compagnie du travailleur ou de la travailleuse sociale, ainsi que des bénévoles de l'association, à rompre l'isolement ressenti par les personnes que nous accompagnons. Pour exemple, lors d'une évaluation : « *Je vous remercie beaucoup, il n'y a pas grand monde qui s'occupe de ce que je peux ressentir* »

III. Évaluation d'impact pour les ménages accompagnés

Nous avons produit des chiffres afin d'évaluer l'impact de notre mission, principalement sur les accompagnements clôturés en 2024, ou bien pour lesquels la seconde visite à domicile a eu lieu en 2024. Certains accompagnements se sont prolongés en 2025, après la deuxième visite à domicile (notamment par des travaux) ; nous les évaluerons donc à nouveau au Bilan 2026.

Parmi les 13 ménages accompagnés en 2024, nous avons pu mener des évaluations sur 7 ménages.

Pour les évaluations que nous n'avons pas pu mener :

- 2 ménages accompagnés en 2024 ont arrêté de répondre à nos prises de contact avant la deuxième visite, nous n'avons donc pas pu aboutir l'accompagnement avec eux et n'avons pas cherché à les évaluer.
- 1 ménage a déménagé, nous n'avons donc pas de données pertinentes pour l'évaluer
- 1 ménage accompagné en 2024 n'a pas répondu à nos demandes
- Suite à consultation avec Mme Pupat, nous avons transmis à Soliha l'accompagnement d'un ménage, car l'ampleur du travail à mener était au-delà de nos moyens.
- 1 ménage nous avait sollicité pour des factures d'eau démesurées, qui étaient dues à une fuite et pas à un problème d'usage, nous n'avons donc pas jugé son évaluation pertinente.

a. Économies d'énergie suite au 1^{er} hiver après accompagnement

Pour évaluer les économies d'énergie chez les ménages, nous effectuons un calcul de leurs dépenses basé sur leurs factures d'énergie lors de la première visite, puis nous les comparons avec les dépenses calculées lors de l'évaluation.

Si nous n'arrivons pas toujours à obtenir ces données sur deux années entières, il nous arrive de comparer pour le même ménage deux périodes similaires de l'année, comprenant toujours les mois d'hiver qui sont les plus coûteux en dépenses.

À ce jour et depuis le début de la mission, les ménages s'étant rendus disponibles pour être évalués à N+1 ont effectué **19% d'économies sur le coût des factures**.

Ces 20 % d'économies sur les factures correspondent à **24 % d'économies en kWh**. Ceci s'explique par le fait que certains ménages ont, sur nos conseils, opté pour des chauffages d'appoint électriques plutôt que pour des chauffages centraux au gaz, ce qui réduit les dépenses de kWh mais ne réduit pas d'autant le coût financier, étant donné que l'électricité est plus chère que le gaz. Cela a eu pour effet de leur permettre d'augmenter leur confort d'hiver, en utilisant plus localement (à proximité de leur corps) la chaleur produite.

b. Diminution des impayés suite au 1^{er} hiver après accompagnement

Pour évaluer le nombre de situations d'impayés, nous avons demandé au ménage et au ou à la travailleuse sociale au moment de la première prise de contact si le ménage accompagné était en situation d'impayé, et si une demande de FUH était en cours. Nous avons posé la même question à N+1 lors de l'évaluation.

Sur les 7 ménages accompagnés en 2024 et qui ont pu être évalués à N+1, 4 ménages étaient en situation d'impayé lors de la première prise de contact, et l'on constate une réduction de 25 % des situations d'impayé à N+1 : seul un ménage qui était en situation d'impayé en 2024 ne l'a plus été en 2025).

c. Mieux être et satisfaction

100 % des ménages accompagnés qui ont répondu à l'évaluation témoignent d'un mieux être dans leur logement au niveau du confort thermique, quand bien même la réduction des dépenses d'énergie n'est pas systématiquement au rendez-vous. Il arrive pas ailleurs que certains ménages déclarent dépenser plus volontiers la même somme qu'auparavant, puisqu'ils arrivent désormais à se chauffer.

100 % des ménages accompagnés qui ont répondu à l'évaluation témoignent également d'une satisfaction à l'égard de l'accompagnement.

d. Prise en compte des éco-gestes

Les éco-gestes ont été suivis à **76 %**, ce qui témoigne du fait que nous avons réussi à donner, pour la plupart, des conseils accessibles et intelligibles, que nous avons permis de rendre applicables ou bien qui ont pu l'être sans trop de difficulté, et qui ont eu des effets positifs puisqu'ils ont suscité une forte adhésion dans le temps, et que tous les ménages nous ont rapporté des changements positifs.

Conclusion

Globalement, les recommandations que nous avons faites au niveau des usages ont été largement suivies. Les dépenses des ménages ont diminué, et les situations d'impayés également. Néanmoins, en fonction des situations, nos conseils concernant l'usage et nos interventions n'ont pas été suffisantes pour réduire les dépenses d'énergie au point que la majorité des ménages sortent de situations d'impayés.

Nous pensons que la qualité des logement en est principalement responsables : nous n'avons pas toujours réussi à l'améliorer, car il reste difficile d'amener un propriétaire bailleur à investir dans l'amélioration du logement de son locataire.

Nous constatons également que certaines situations d'impayé sont déjà si lourdes lorsque nous intervenons, que la dette continue à se creuser malgré une diminution des dépenses.

IV. Dépenses induites et Compte de résultats

a. Achats de matières premières (à destination des ménages accompagnés)

Durant l'année, nous avons achetés du petit matériel destiné aux ménages accompagnés. Son montant total en 2025 est de **1.887,26 €**.

Ce montant total est composé de

- **1.803,31 €** dépensés en 2025 pour du petit matériel
- **83,95 €** dépensés en 2025 qui constituent un stock pour l'année prochaine

À cela s'ajoutent :

- 344,94 € dépensés en 2024, pour du matériel stocké et distribué en 2025

Au moyen de ce matériel, nous avons effectué ou fait effectuer plusieurs petites interventions dans les logements, pour favoriser la réduction des dépenses d'énergie et l'amélioration du confort. Au total, 22 ménages accompagnés ont reçu du petit matériel ; si l'on soustrait le stock de 2025 et qu'on ajoute la partie distribuée aux ménages en 2025 du stock de 2024, on obtient une **dépense moyenne de 98 € par ménage**.

Parmi le matériel fourni et/ou posé, il y a eu :

- des capteurs de qualité de l'air ambiant
- des rideaux thermiques (pour limiter l'effet de paroi froide et les déperditions)
- des isolations de ballon d'eau chaude
- des réducteurs de débit
- des couvertures électriques chauffantes, adaptées à des situations de handicap moteur
- des chauffages d'appoint à inertie
- des régllettes d'aération hygroréglables et autoréglables
- des contrôleurs de consommation électrique
- des prises-programmateurs
- des multiprises avec interrupteur
- des ventilateurs mécaniques destinés à mieux distribuer la chaleur produite par un poêle
- des tapis anti vibration, pour laver le linge en Heure Creuse sans déranger les voisin·es
- des films de survitrage apposés sur des vitrages simples, limitant l'effet de paroi froide
- des boudins de dessous de porte
- des déshumidificateurs

Nous avons par ailleurs acheté du matériel à fournir aux ménages en avance, d'un montant total de 83,95 €, que nous stockons pour l'année suivante.

b. Prestations de services (à destination des ménages accompagnés)

En 2025, Écorce a dépensé **602 €** pour 4 prestations d'artisan·es au profit des ménages accompagnés.

- 2 prestations ont concerné des travaux d'amélioration. Elles sont détaillées dans le sous-chapitre concernant les travaux.
- Les deux autres prestations ont consisté à envoyer un chauffagiste, qui a pu diagnostiquer une installation existante et dysfonctionnelle, de façon à ce que des retours puissent être faits auprès du propriétaire bailleur, qui était dans ces deux situations désinvesti et indifférent aux demandes des locataires, pour qu'un avis professionnel atteste de la nécessité de réparer les équipements présents.

c. Matériel et petit équipement (à destination des salarié·es)

En 2025, Écorce a dépensé **536 €** pour du matériel destiné à ses salarié·es, afin qu'ils et elles puissent mener à bien la mission d'accompagnement. Ces dépenses ont été principalement constituées d'outillage, ainsi que d'un peu de papeterie.

d. Déplacements salarié·es et intervenant·es, frais de restauration

En 2025, Écorce a dépensé **2.504 €** pour des dépenses liées aux frais kilométriques des salarié·es, ainsi que **64 €** pour des dépenses liées aux frais kilométriques des bénévoles des chantiers participatifs.

Écorce a dépensé **100 €** pour des frais de restauration.

e. Charges de personnel

En 2025, les charges de personnel s'élèvent à **28.242 €**, comprenant **18.744 €** de salaires bruts, et **6.456 €** de charges indirectes de personnel (consacrées aux fonctions support : comptabilité, gestion administrative, communication, réunions d'équipe, vie associative).

f. Contributions volontaires valorisées

En 2025, les contributions volontaires pour la mission Chaud Dedans s'élèvent à **7.190 €**.

Elles résultent du bénévolat direct destiné à l'action « Chaud Dedans » (40 heures de bénévolat en chantier participatif, et 10 heures de bénévolat de la part d'artisan·es de notre réseau, pour discuter de solution techniques à proposer aux ménages et de professionnel·les à mobiliser).

Elles résultent également du bénévolat dont bénéficie l'ensemble de l'association, et notamment de la part des membres de notre Conseil d'Administration, qui se réunissent tous les mois. Ce temps est réparti sur l'intégralité des actions menées par l'association.

La part de financement public sur l'ensemble de l'action, s'élève à 71 % (**en comptant les contribution volontaires**).

Conclusion

Nous avons bien dépensé le budget que nous avions prévu, mais les dépenses en matériel sont légèrement inférieures à ce qu'indiquait le prévisionnel, et les dépenses en charges de personnel légèrement supérieures.

En effet, le temps d'accompagnement s'est avéré être une ressource décisive pour débloquer certaines situations épineuses, en particulier lors de mésentente entre locataires et bailleurs, ou entre bénéficiaires et artisan·es, et pour insister jusqu'à la réalisation des travaux souhaités.

De plus, la part de charges indirectes de personnel est légèrement plus élevée qu'annoncé au prévisionnel. En effet notre fonctionnement d'équipe en gouvernance partagé, ainsi que nos activités de vie associative (et notamment d'animation du réseau de bénévoles et de professionnel·les artisan·e), sont coûteux en temps. Néanmoins, ce temps passé bénéficie ensuite à la mission, lorsque nous cherchons à mobiliser des bénévoles parmi nos adhérent·es particuliers, pour les chantiers participatifs, et des adhérent·es professionnel·les pour des conseils sur les accompagnements ou des contacts d'autres artisan·es.

V. Perspectives pour 2026-2027

Cette année, nous avons accompagné un nombre de ménages supérieur à ce que nous avions annoncé. Cette décision a été prise face au nombre élevé de demandes d'accompagnement. Si les ménages accompagnés semblent globalement satisfaits, nous avons eu quelques difficultés à garder un accompagnement qualitatif à tout moment, face au nombre conséquent d'accompagnements simultanés déjà entamés et qui demandaient un suivi soutenu pour aboutir. Nous avons constaté à quel point le temps disponible est une ressource décisive pour faire avancer certaines situations bloquées.

Nous avons décidé, à partir du mois d'octobre, de mettre en liste d'attente les demandes suivantes, ce qui a permis de clôturer avec soin un nombre certain de d'accompagnements entamés. Il reste néanmoins 14 accompagnements en file active pour l'année 2026 : un datant de 2024, et le reste datant de 2025. Le passage à l'année 2026 à deux salarié·es (1,6 ETP) sur la mission Chaud Dedans nous permettra nous l'espérons d'accompagner un nombre supérieur de personnes, tout en gardant la qualité et le caractère sur-mesure de nos interventions.

En 2024, année de lancement, nous avons concentré notre action sur les centres locaux de Foix, Saint-Girons et Pamiers, et l'avons élargie en 2025 au centre local de Varilhes. Face à l'afflux de demandes saturant notre capacité d'y répondre, nous avons renoncé à nous élargir au-delà. En 2026 et 2027, fort·es de ce passage à deux salarié·es sur la mission, nous avons l'intention, de rendre visite aux centres locaux de Lavelanet, Arize-Lèze et Saverdun-Mazères, afin de leur présenter notre action et de les inciter à y participer.

En 2025, nous avons également mené nos 2 premiers chantiers participatifs, pour effectuer des travaux pour lesquels il n'y avait pas suffisamment de financement ou de main d'œuvre disponible. Leur bilan, décrit ci-dessus, est très concluant. Nous avons également cette année mobilisé notre réseau bénévole autour de la mission. Nous avons la ferme intention de continuer à mettre en place cet aspect de la mission qui nous tient à cœur et porte ses fruits.

En 2025, nous avons par ailleurs poursuivi notre recherche d'amélioration méthodologique, en rendant au mois de mars visite aux Compagnons Bâtisseurs d'Île-de-France. À l'occasion de cette visite, Myrtô a pu participer à deux chantiers d'amélioration du logement (gestion de l'insalubrité) et échanger sur la méthodologie des deux structures. Nous avons par ailleurs continué à nourrir nos échanges avec l'Éco-Centre Pierre&Terre, et avons contacté Enerterre pour nous inspirer de leurs méthodes. Nous avons également noué des liens avec le DAL 09. Pour l'année à venir, nous souhaitons continuer à fortifier ces liens, et à rencontrer d'autres structures actrices de la lutte contre la précarité énergétique.

Notre budget pour cette action sera, composé en 2026 par un co-financement entre le Conseil Départemental, le Fond Énergie Solidaire (qui nous a accordé 21.700 € de début 2025 à fin 2027), et le prix des Trophées de Solidarité d'EDF (remporté en 2025, qui nous a accordé 8.400 € pour 2026). Le financement d'EDF sera exclusivement destiné au financement de prestations et de matériel à destination des bénéficiaires, afin de mener avec plus d'aisance des travaux, chantiers participatifs ou non, encadrés ou non par un·e professionnel·le.

Cette année, nous avons suspendu pour le moment la perspective d'organiser des ateliers participatifs liés à la réduction des dépenses d'énergie avec les personnes qui bénéficie de notre action, car nous leur avons demandé lors de l'évaluation ou des visites si elles en éprouvaient le besoin, et que la réponse a toujours été négative.

Nous concentrerons donc nos énergies et notre temps sur l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires, et si besoin dans la durée, ainsi que sur l'organisation de chantiers participatifs ou d'auto-rénovation accompagnée, afin de continuer à mettre le lien social au cœur de notre action. Nous allons continuer à créer des liens de solidarité entre les différents publics que nous accompagnons. Nous espérons, au terme de ces deux années, avoir consolidé la complémentarité entre suivis individuels et chantiers participatifs.